



Chaque mois, une anecdote sur Janville-en-Beauce !

Dans les vignes (première partie)

L'existence, au Puiset, de la rue des Vignes, et l'aimable communication faite par M. Alain Fernandez de la photographie ci-jointe, un instantané du quotidien pris vers 1920 « dans les vignes de M. Raimbert »¹, toujours au Puiset, viennent nous rappeler que les expériences récentes et tout à fait réussies d'une production viticole en Beauce — ainsi à Mérouville — sont les héritières d'une longue tradition. Sans avoir jamais possédé les traits d'une activité économique majeure, la viticulture beauceronne prospère de façon certaine dès le IXe siècle, comme en témoigne la première mention d'une vigne (en l'occurrence à Boutervilliers) en 854. Les traces d'une exportation lointaine sont attestées au siècle suivant. Rares au Moyen Âge, les sources sont abondantes à partir du XVIe siècle. Dans les inventaires dressés par les notaires apparaissent les « crochet à vigne » et la « besoche » (ou « basoche »), ainsi que les hottes et les « bachots » utilisés pour le transport du raisin sur un animal de bât. Une cuve, pour l'élaboration de vin rouge, est mentionnée pour la première fois aux Granges-le-Roi, en 1638. Vers 1700, il est aussi question de tonneaux défoncés (dits « gueulebées ») contenant du raisin foulé où s'élabore un vin rouge de qualité très inférieure... En fait, à l'époque considérée, n'importe qui peut posséder des vignes et produire du vin.



À suivre...

¹ Né en 1854 à Allaines et fils d'un charretier de Villermon, Eugène Honoré Raimbert a été cuisinier à Paris, où son fils Charles a vu le jour en 1885. Au début des années 1920, Eugène figure sur la liste électorale du Puiset en tant que « propriétaire », et se déclare « jardinier » au recensement de la population en 1921 [Archives départementales d'Eure-et-Loir, 3 E 002/006, 2 Mi 117 et 3 Mi 35 bis]. Sur la photographie figurent notamment Eugène Gourdon (à l'extrême gauche), décédé en 1923, et Mme Gourdon née Barafort (dont on aperçoit uniquement la tête) [archives privées Fernandez].

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE Contact : janvilleenbeauce.mairie@orange.fr

Publication de la mairie de Janville-en-Beauce à 1000 exemplaires

Directeur de Publication : M. Stéphane MAGUET



Le petit Janvillois

Allaines-Mervilliers
Janville
Le Puiset

Edition Janvier 2022



Monsieur Stéphane MAGUET

et l'ensemble du conseil municipal de Janville-en-Beauce vous souhaitent

UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2022

Vu le contexte sanitaire actuel, la traditionnelle cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année.



Le loto du comité des fêtes, prévu le 9 janvier 2022 **est annulé**

Vous souhaitez recevoir le petit janvillois dans votre boîte mail ?

Envoyez-nous votre adresse mail à :

janvilleenbeauce.mairie@orange.fr

DATES LIMITES INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Election présidentielle : **4 mars 2022**

Elections législatives : **6 mai 2022**





Message de Madame Yvette LIONNET : Malgré un Téléthon allégé cette année et suite à une opération chirurgicale, il n'y a pas eu d'animation le samedi, pas de randonnée. A mon grand regret, pas de peluche dans les écoles, elles étaient en rupture de stock. Je tenais à remercier :

les tricoteuses qui ont remis un chèque de 300 €, « elles n'ont pas été gâtées par le temps sur le marché », le comité des fêtes pour la tombola au marché de Noël, les employés communaux pour l'enseigne, la commune de Janville-en-Beauce et les donateurs. Grâce à vous, c'est la somme de 2267 € qui a été reversée à l'AFM. MERCI !

Le passage de la balayeuse est prévu

le **lundi 3 janvier** dans la commune déléguée de Le Puiset

le **mercredi 5 janvier** dans la commune déléguée de Janville



CLUB LOISIRS DES AINES



Les différentes activités du club sont, pour l'instant, suspendues.

MEDIATHEQUE DE JANVILLE-EN-BEAUCE

Samedi 22 janvier 2022

De 20h30 à 22h00

La nuit de la lecture « Aïmons toujours, aïmons encore ! »

Jeudi 27 janvier 2022

De 14h30 à 15h30

Ateliers numériques et internet
Sous réserve des conditions sanitaires

FERMETURE DE LA MAIRIE D'ALLAINES-MERVILLIERS

A compter du 1^{er} janvier 2022, les permanences de la mairie d'Allaines-Mervilliers ne seront plus assurées. Pour toutes demandes, veuillez vous adresser à la mairie de Janville-en-Beauce :

15 Place du Martroi, Tél : 02.37.90.00.53

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h45-17h

Fermée le mercredi après-midi

Possibilité de prise de rendez-vous avec Monsieur le Maire délégué d'Allaines-Mervilliers.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



La commune de Janville-en-Beauce souhaite créer un conseil municipal des jeunes, ouvert aux jeunes du Cm2 jusqu'à la 4^{ème}

Les dossiers de candidature sont à retirer à la mairie et devront être déposés avant le 5 février 2022. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Brigitte POLISANO au 06.83.04.44.50

Animations à la Librairie « Une page à écrire »



Samedi 8 janvier 2022 : de 10H à 12H : Atelier dentelle de papier avec M. L. BARBIER : 22 €

Samedi 22 janvier 2022 : de 10H à 12H : Atelier créatif avec Dorothee PROUST, à partir de 5 ans, 14 € par famille

Samedi 29 janvier 2022 : de 10H à 12H : Atelier Eveil musical, avec Ana HEBERT, de 18 mois à 3 ans, avec les parents, 14 € par famille

Samedi 29 janvier 2022, de 14H à 15h30 : Café littéraire autour de l'auteur américain Jim Harrison, avec Pamela Ramos, gratuit

Plus d'infos sur : <https://www.unepageaecrire.fr/evenements/>



A compter du 1^{er} janvier 2022, les

conditions d'accès aux déchetteries évoluent et seront désormais les mêmes pour tous les usagers du territoire.

Chaque usager particulier disposera d'un compte crédité chaque année, automatiquement et gratuitement de 50 points. Les apports en déchetterie seront comptabilisés en point en fonction du moyen de transport utilisé :

Moyen de transport des déchets

Points

| | | | |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------|
| Voiture de tourisme | • Rubrique J1 de votre carte grise = VP | | 1 Pt |
| Petit utilitaire | • Rubrique J1 de votre carte grise = VP | | 3 Pts |
| Grand utilitaire | • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2t et ≤ 2,75t | | 6 Pts |
| Petit camion | • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2,75t et ≤ 3,5t | | 10 Pts |
| Petite remorque | • Simple essieu | | 1 Pt |
| Grande remorque | • Double essieu | | 3 Pts |
| Autre moyen | | | 1 Pt |